



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MARANGE-SILVANGE

Préambule et cadre juridique

Depuis la promulgation de la loi NOTRe le 7 août 2015, les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire (DOB) des C.C.A.S. sont modifiées. Aussi, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'adoption et le vote du budget primitif est précédé chaque année de la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.).

Ce rapport est une étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire car il apporte le support nécessaire aux débats concernant les orientations budgétaires et les actions projetées pour le Conseil d'Administration. Ces débats renforcent la transparence financière et l'information des élus et des citoyens.

Concrètement, ce document dresse le bilan qualitatif et financier des activités et du fonctionnement du C.C.A.S. sur l'année écoulée afin d'en tirer des axes de réajustement et d'évolution.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire constitue aussi une opportunité d'affirmer la poursuite des engagements du Président du C.C.A.S. et du Conseil d'Administration et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale qu'ils souhaitent impulser.

La Ville de Marange-Silvange met le bien-être de ses concitoyens au centre de ses préoccupations et c'est en ce sens que sont dégagées les politiques prioritaires du C.C.A.S.

Les recettes de fonctionnement du C.C.A.S. sont en lien direct avec la subvention apportée par la ville de Marange-Silvange, ressource principale.

Présentation de la structure

I _ Le Conseil d'Administration

(art.R.123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles)

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Marange-Silvange se compose de dix-sept (17) membres répartis comme suit :

Monsieur le Maire, désigné par les textes en tant que Président ; 8 membres élus par délibération du Conseil Municipal en son sein ; 8 membres désignés par arrêté du Maire. Pour ces derniers, il s'agit de personnes qui par leur profession ou leur engagement dans la vie de la collectivité (association...) amènent une plus-value à la compréhension et au bon déroulement des missions du C.C.A.S..

La démission de Madame BOULNOIS, membre nommé, en date du 28 septembre 2025.

Madame Virginie FOURNIER est adjointe au Maire en charge du C.C.A.S., du logement et du commerce depuis juillet 2022 et vice-présidente du C.C.A.S. depuis son élection du 29 septembre 2022.

Le conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2025.

2 _ Les agents du Centre Communal d'Action Sociale

Depuis septembre 2022, le C.C.A.S. est rattaché au service à la Population et C.C.A.S. regroupant aussi l'accueil, l'état-civil, les élections, le recensement, la gestion des cimetières, la bibliothèque et les agences postales. Le service compte 10 agents.

Depuis janvier 2025, l'organisation du C.C.A.S. a été repensée, plusieurs changements ont marqué l'année. Le poste d'agent social recouvre désormais les missions du C.C.A.S ainsi que la gestion de la téléassistance (renseignement, contrat, installation, remplacement...) et la gestion du service de transport « le baladeur » à hauteur de 50% d'un temps plein. Au terme d'un troisième recrutement et de deux fins de contrat, l'agent social embauché depuis juillet 2025 amène une première stabilité. Pour autant, la diversité de ses missions pèse sur l'organisation générale du C.C.A.S et freine sa montée en compétences. Les agents du service à la population se mobilisent pour assurer certaines missions pouvant leur être confiées.

Budgétairement, depuis février 2025, le personnel dédié au C.C.A.S. représente 2 ETP.

Les missions du C.C.A.S.

Les C.C.A.S. possèdent des missions obligatoires et déploient des missions facultatives. Ces dernières sont définies selon la politique sociale de chaque commune.

a) Les missions légales obligatoires

L'aide sociale légale (art.L.123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles) consiste en l'accueil, voire l'accompagnement des demandeurs dans la constitution de dossiers ainsi que leur transmission à l'autorité chargée de statuer sur la demande : Département, CPAM, MDPH, (...). L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.

Le C.C.A.S. oriente aussi quotidiennement des personnes vers les services en capacité de répondre à leurs besoins. L'orientation nécessite une connaissance fine des différents dispositifs, des organismes et de leurs compétences. Il est à noter que l'ouverture de la Maison France Service apporte un soutien considérable aux habitants sur une majorité de démarches en ligne.

La domiciliation permet à des personnes ne pouvant disposer d'une adresse individuelle d'obtenir une adresse postale pendant un an avec possibilité de renouvellement. La domiciliation et l'établissement d'une adresse postale sont nécessaires dans le cadre d'une demande d'ouverture de droits (prestations sociales, inscription sur les listes électorales, aide juridique, etc.).

La domiciliation au C.C.A.S. concerne dix-neuf personnes, ce qui porte le nombre de domiciliation totale à dix-huit foyers. Les demandes de domiciliation pour la seule année 2025 s'élève à huit. La quasi-totalité de ces demandes relate la situation de personnes hébergées au domicile d'administrés disposant d'un logement. Jusqu'à présent, les demandes de domiciliation émanaient exclusivement des personnes issues de la communauté des gens du voyage.

L'analyse des besoins sociaux (ABS) (art.R.123-1 C.A.S.F. et décret n° 2016-824 du 21 juin 2016 relatif aux missions des centres communaux et intercommunaux d'action sociale) : Ce diagnostic sociodémographique de l'analyse des besoins sociaux doit faire « l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux », puis mis à jour annuellement. L'A.B.S. consiste en la collecte et l'analyse des multiples données concernant la population de la commune. L'objectif est d'évaluer la structure et la dynamique globale de la population, d'effectuer un focus sur les différents publics et les thématiques clés telles, le logement, la santé, l'emploi, la formation, la précarité, évaluer les ressources disponibles sur le territoire, faire des hypothèses sur les besoins qui ne seraient pas couverts pour affiner la politique sociale locale. Cette connaissance fine de la population et de ses besoins est enrichissante. Pour autant, comme bon nombre de C.C.A.S., cette étude n'a jamais été réalisée, car elle nécessite le recours aux compétences d'un prestataire externe ou d'un profil adapté dans le cadre d'une embauche temporaire ce qui un coût élevé de la prestation.

Aussi, afin de rester cohérent avec l'évolution des besoins de la population, le C.C.A.S. a toujours adapté ses actions et le suivi social en fonction des données collectées tout au long de l'année, qu'il s'agisse de données

chiffrées transmises par les partenaires internes ou externes (Département, bailleurs sociaux, associations...) ou de données plus empiriques (analyse des suivis sociaux, de la récurrence de certaines demandes...). Suite à une formation proposée par l'U.D.C.C.A.S., l'A.B.S. sera produite en interne en 2026.

La lutte contre la pauvreté et les exclusions (article L.115-1 du C.A.S.F.) est un impératif national. Elle tend à garantir sur l'ensemble du territoire l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance.

L'État, les Collectivités Territoriales, les établissements publics dont les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale, les organismes de Sécurité Sociale ainsi que les Institutions Sociales et Médico-Sociales poursuivent une politique destinée à connaître, à prévenir et à supprimer toutes les situations pouvant engendrer la pauvreté et les exclusions.

b) Les missions facultatives

Le C.C.A.S. de Marange-Silvange développe majoritairement des actions sociales facultatives en faveur de l'ensemble de la population. Le détail de ces actions sera présenté dans un prochain item de ce présent rapport.

Les actions 2025

Quelques éléments chiffrés en préambule

Au 1^{er} janvier 2023, La population de référence, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2026, est de 6 606 habitants, au sens de l'Insee. (6573 habitants au 1^{er} janvier 2025).

Ces données n'intègrent pas la totalité des nouveaux ménages ayant emménagé dans le récent parc locatif social de Vivest, rue du Sorbier.

Alors que les fluctuations de l'indice des prix à la consommation, principale mesure de l'inflation, étaient relativement faibles d'une année sur l'autre jusqu'en 2021, les prix à la consommation ont connu une nette accélération en 2022 en moyenne annuelle. Ils ralentissent fortement en 2024. L'inflation en moyenne annuelle s'établit ainsi : +0,9 % en 2025 (+2,0 % en 2024, +4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022).

L'historique de l'inflation depuis 2022, a des répercussions directes sur les budgets des familles, notamment celles disposant de ressources précaires.

Les éléments des actions développées ci-dessous émanent du document « *bilan financier de toutes les actions du C.C.A.S. pour l'année 2025* » transmis en parallèle aux membres du Conseil d'Administration.

LES ACTIONS À DESTINATION DES SENIORS et DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les séniors, entendu comme les personnes âgées de 60 ans et plus, forment un public très disparate en termes de situation et de besoin. Facilement isolée, une personne dite âgée pourra avoir besoin de services pour le maintien à domicile ou au contraire d'actions pour rompre l'isolement et créer du lien social. Le C.C.A.S. se veut donc à l'écoute de leurs demandes afin d'y répondre au mieux sans pour autant développer une approche intrusive.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire de 2025 précisait l'évolution de la catégorie des seniors, ainsi que l'impact potentiel sur les actions à envisager et les éléments budgétaires. Le présent document démontrera cette évolution dans différentes parties.

1 _ Le service de transport accompagné et collectif « le baladeur »

Depuis octobre 2024, compte tenu du nombre de transport assuré, le volume horaire de l'agent chargé de ce service s'établit à 17h30 par semaine.

Depuis septembre 2025, le planning du baladeur a été modifié pour répondre aux besoins des utilisateurs : remplacement de la plage horaire du mercredi matin par celle du vendredi matin vers la destination d'Hagondange (démarches en lien avec la santé, marché, banque...).

Depuis la fin d'année 2025, une carte de transport de 5 voyages remplace le carnet de cinq tickets. Ce nouveau support apparaît plus facile à utiliser et à ranger pour les seniors. La confection et l'impression des cartes sont réalisées en interne sans recours à un imprimeur.

Etat des déplacements

La mobilisation du service démontre une légère hausse en 2025 (910 déplacements en 2024).

Le transport à la demande répond essentiellement à des trajets intramuros : professions médicales ou paramédicales, pharmacie, hôpital, banque, restos du cœur, mairie, magasins alimentaires, agence postale, visite parent ou amis, coiffeur, goûters...

La période des goûters des seniors de début octobre à fin mars démontre une incidence directe sur le volume des transports.

Pour l'année 2025, une moyenne de 84 trajets aller/retour par mois est constatée. Les statistiques annuelles relatives au motif de déplacement indiquent :

En rang 1, les démarches en lien avec les courses alimentaires - En rang 2, les démarches en lien avec la santé - En rang 3, les déplacements vers les « Café Part 'Agés ».

Le nombre d'utilisateurs en 2025 s'élève à 44 personnes différentes.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de transport A/R mensuel et annuel

2025	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Tot
Tarif 1	77	89	61	38	34	32	40	38	34	65	61	64	633
Tarif 2	25	20	29	34	29	24	38	41	36	34	35	32	377
Tot	102	109	90	72	63	56	78	79	70	99	96	96	1010

Années	Nombre d'utilisateurs	Nombre de tickets de transport A/R vendu - Tarif 1	Nombre de tickets de transport A/R vendu - Tarif 2	Moyenne A/R Par mois	Objets des trajets
2024	40 personnes	624	286	76	Santé : 16 Courses : 37
2025	44 personnes	650	395	84	Statistiques annuelles Santé : 226 A/R Courses : 520 A/R Gouters : 199 A/R Autres : 53 A/R Téléassistance : 12 A/R

Les éléments chiffrés du fonctionnement du service

Depuis le 1^{er} novembre 2024, les modalités de tarification s'établissent ainsi :

Villes de résidence	Tarif 1 Déplacements A/R Marange-Silvange	Tarif 2 - Déplacements extra muros A/R Hauconcourt/Semécourt/Hagondange - Déplacements intramuros avec plusieurs destinations A/R
Marange-Silvange	3.75€ Le déplacement aller/retour Soit 18.75€ les cinq tickets	6.45€ Le déplacement aller/retour Soit 32.25€ les cinq tickets
Bronvaux	4.30€ Le déplacement aller/retour Soit 21.50€ les cinq tickets	8.60€ Le déplacement aller/retour Soit 43.00€ les cinq tickets

Eléments budgétaires

Désignation	Dépenses				
	2021	2022	2023	2024	2025
Carburant /énergie	813,99 €	718,71 €	899,88 €	260.00€	260.00 €
Réparation/Entretien Véhicule	421,42 €	1 732,40 €	0,00 €	96.06€	382.00 €
Assurance du véhicule	361,77 €	374,69 €	404,06 €	332.76€	351.73 €
Salaires/Charges Personnel	9 916,38 €	10 588,29 €	13 537,09 €	21 088.93€	13 739.56€
Frais Affranchissement	229,69 €	229,69 €	162,34 €	/	/
Frais de Télécommunication	140,40 €	140,40 €	140,40 €	140.40€	140.40 €
Impression Carnets	0,00 €	372,00 €	0,00 €	390.00€	0.00 €
TOTAL	11 883.65 €	14 156,18 €	15 243,77 €	22 308.15€	14 873,69€

Recettes				
2021	2022	2023	2024	2025
3 425,00 €	3 470,00 €	4 305,00 €	4 103.25€	4 988.25 €
3 425,00 €	3 470,00 €	4 305,00 €	4 103.25€	4 988.25 €

Depuis le 1er octobre 2024, le temps de travail évalué pour le transport et l'accompagnement des personnes est de 17h30h/semaine. Depuis janvier 2025, l'agent social du C.C.A.S partage son temps de travail à temps plein entre les missions du C.C.A.S. et le transport des utilisateurs du baladeur (50%). Les éléments budgétaires présentés traduisent l'organisation définie.

Le budget prévisionnel 2026 indiquera la somme de 5 830.25€ en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement, correspondant à l'annuité d'amortissement du véhicule.

Par ailleurs, une recette de 4.781.97€ au titre du FCTVA a été versée début d'année 2025 (achat du véhicule en 2023).

3 _ La téléassistance

Le prestataire Filien Téléassistance ADMR est le partenaire du C.C.A.S. depuis de nombreuses années.

Au 31 décembre 2025, 31 abonnés dont 30 clients Filien connect et 1 cliente Filien Mobilité, sont recensés.

Au cours de l'année 2025, il est à noter : 6 nouvelles demandes d'installation et 5 demandes de résiliation (3 décès et 2 accueils en EHPAD).

Une rétrocession financière par le prestataire est proposée pour tenir compte des heures effectuées par l'agent chargé du baladeur, que ce soit pour la mise en place des abonnements, l'installation ou le suivi de l'appareil. La base de cette rétrocession est de 13,20% du chiffre d'affaires HT comme présenté ci-dessous :

FILIEN CONNECT : 13.20 %
FILIEN MOBILITÉ : 13.20 %
FILIEN HABITAT : 6 %

Pour 2025, cette compensation financière représente une recette de 1 245.47 € divisée en quatre versements trimestriels, dont le dernier trimestre est perçu début d'année 2026.

4 _ Colis de Noël

Pour l'année 2025, les colis ont été distribués, dans une ambiance conviviale, le samedi 6 décembre après-midi, à la salle André Malraux. Cette action concerne les personnes âgées de 70 ans et plus.

Les membres du C.C.A.S., adjoints aux Maire, conseillers municipaux et conseillers municipaux juniors, ainsi que les bénévoles des goûters des seniors se sont mobilisés pour parfaire l'organisation de cette action.

413 colis personnes seules, pour un coût unitaire de 15,00€TTC, et 196 colis couples pour un coût unitaire de 28.00€ TTC, ont été commandés auprès du fournisseur « FLEURONS DE LOMAGNE ». Dans le cadre de la négociation avec ce dernier, 20 colis couples restants ont pu être repris ce qui a engendré un avoir en 2026.

Les résidents du foyer Bernard DELFORGE et de l'EHPAD annexé à l'hôpital de MARANGE-SILVANGE, précédemment domiciliés dans la ville, se sont vu offrir un présent pour les fêtes de fin d'année.

Le budget réservé à cette action, comprenant les frais liés au goûter, s'élève à 12 309.66€ (or déduction de l'avoir en attente), soit 3.5% d'augmentation par rapport à l'année précédente (11 899.43 € en 2024).

5 _ Les goûters des seniors devient le « Café Part'Agé » : pour les personnes âgées de 60 ans et plus, personnes handicapées ou personnes isolées majeures

Organisés par le C.C.A.S., les « Café Part'Agé » se déroulent tous les mardis après-midi, en alternance au centre socio-culturel de Ternel ou à la salle André Malraux à Silvange, grâce à l'implication de bénévoles. Pour la saison 2025/2026, en collaboration avec ceux-ci, et suite à la demande de plusieurs seniors, la période est étendue de début octobre à fin avril de l'année suivante. Par ailleurs, les bénévoles envisagent d'animer un « Café d'été » mensuel en mai, juin et septembre.

Les personnes à mobilité réduite ont la possibilité de faire appel au service de transport « Le Baladeur » pour s'y rendre.

Le nombre de personnes présentes au Café Part'Agé, comprenant les bénévoles, a évolué à la hausse, passant d'une moyenne de 44 personnes la saison passée, à 49 personnes depuis le début de la saison 2025/2026. Le nombre de personnes inscrites pour la saison 2025/2026 s'élève à 88 personnes ; pour autant, toutes ne sont pas présentes chaque mardi.

Cette action a représenté un coût global de 4 494.80 € pour la saison 2024/2025 (Le budget présenté chevauche deux exercices comptables). Cette dépense est majorée de 30% en comparaison à celle de 2024 (3 451.83 € pour la saison 2023/2024).

Considérant l'augmentation de la population cible et des personnes fréquentant les « Café Part'Agés » ainsi que l'extension de la période de l'action, le budget prévisionnel sera à adapter en conséquence.

6 _ Les ateliers seniors - sans incidence budgétaire.

Ces ateliers sont détaillés dans le document dénommé « bilan des actions 2025 »

- Bus « Connect' et vous »,
- Une vie - un livre,
- Atelier mobilité – Wimoov

7 _ Anniversaires des doyens de la ville

Une visite est proposée au doyen et doyenne de la ville à l'occasion de leur anniversaire.

Le budget en lien avec cette action avoisine 40.00€ par anniversaire.

8 _ Anniversaires de mariage

Une réception autour d'une soirée dinatoire s'est déroulée le samedi 4 octobre 2025, salle du Centre Socio-Culturel de Ternel.

Les convives concernés sont les couples ayant fêté leurs Noces d'Or, de Diamant et de Platine, ainsi que les couples fêtant plus de 60 ans de mariage sur l'année 2025.

Vingt-trois couples, sur cinquante-huit couples invités, ont répondu favorablement pour participer à cette cérémonie.

Le budget alloué à cette manifestation s'est élevé à 2 851.11 €, soit une minoration de 5.4% par rapport au budget 2024 (3 014.39 €).

De plus, ce montant budgétaire est conforté de la somme de 307.94€ relative aux présents offerts aux couples (composition florale et bouteille champagne) souhaitant une délégation municipale à leur domicile pour célébrer leur anniversaire de mariage : noces d'or, de diamant et de platine.

9 _ Repas des seniors - à partir de 70 ans

Plus de 900 personnes âgées de 70 ans et plus, accompagnées de leur conjoint ainsi que les bénévoles des goûters, ont été invitées aux traditionnels repas des seniors les dimanches 2 et 9 mars 2025.

Ces deux journées ont réuni 352 personnes, dont 288 seniors invités, dans une ambiance conviviale. Les prestations des partenaires retenus ont été fortement appréciées.

Le budget consacré à cette action en 2025 s'est élevé à 22 045.45 € (majoré d'une prestation de débouchage des canalisations pour la somme de 390.00€).

En comparaison à l'année 2024, l'impact budgétaire représente +57.67% (13 981.73€ en 2024)

La prestation s'est étoffée d'une prestation de danse et de présents offerts aux convives. De plus, nous avons comptabilisé cinquante-quatre personnes supplémentaires de plus par rapport à l'année précédente.

10_ La boîte Vit'ale

Un kit boîte Vit'Alé est proposé aux personnes âgées de 70 ans et plus, ainsi qu'aux personnes présentant une pathologie ou une fragilité tel l'isolement sans condition d'âge. Cette action est pérenne, la dotation de la boîte est remise à chaque sollicitation.

Lors de la distribution des colis des seniors, une communication individualisée a été proposée aux personnes qui ne disposaient pas de ce dispositif. Toutes les personnes rencontrées ont montré un vif intérêt lors des échanges (bénéficiaires ou accompagnants).

Au 31/12/2025, près de 570 kits ont été distribués aux seniors référencés et 8 à des personnes présentant une vulnérabilité sans condition d'âge.

L'achat des boîtes Vit'Alé a été effective sur le budget 2024 (1400 boîtes pour un montant de 2 952.40€). Le stock est suffisant pour couvrir l'année 2026.

11_ « Et si on partageait le repas ensemble », « et si on partageait un moment ensemble » -

Initialement nommé « comme à la cantine », ce projet a été décomposé en deux items différenciés dans l'objectif de faciliter et clarifier la communication.

Ces deux actions sont destinées à un public senior, isolé, ou porteur d'un handicap.

Les objectifs de ces actions s'orientent ainsi : proposer un déjeuner équilibré lors d'un moment convivial, favoriser les interactions sociales, réduire l'isolement, stimuler ou partager ses capacités.

Pour ce faire, prochainement, seront proposés :

- Un service de restauration collective, au sein de la cantine scolaire La Rousse ou de la restauration scolaire de La Ruche,
- La mise à disposition d'un espace d'activité en autonomie dans les locaux de la cantine scolaire La Rousse,
- Des activités intergénérationnelles avec les enfants au service périscolaire la Ruche.

L'action est effective depuis octobre 2025, la communication a été transmise via le bulletin municipal. L'ensemble des documents administratifs, fiche d'inscription personnelle, règlement intérieur ont été élaborés. Plusieurs personnes ont sollicité des renseignements complémentaires. Néanmoins, aucune personne a procédé à une inscription.

Néanmoins, le Budget Primitif traduira la volonté de cette initiative dans la partie fonctionnement en dépenses et en recettes prévisionnelles.

LES ACTIONS CONTRE LA PAUVRETE ET LES EXCLUSIONS

1 _ Les demandes d'aide alimentaire

Les demandes d'aides émanent essentiellement des assistants sociaux du Centre Moselle Solidarités du Département de la Moselle ou de l'Union Départementale des Associations Familiales. En fonction des situations décrites, un contact téléphonique avec le prescripteur, ou un entretien avec le ménage est organisé.

Ces moments d'échanges permettent une évaluation plus globale de la situation et des besoins, ainsi qu'un retour d'analyse et des pistes d'amélioration. Les situations sont abordées d'une manière transversale en lien avec l'ensemble des compétences communales ou intercommunales (logement, activités culturelles, formation, emploi.). En effet, parfois, la précarité de la situation financière découle ou peut être amplifiée par d'autres facteurs.

Ces moments d'échange permettent aussi de créer ou de recréer du lien en mettant en avant un service d'écoute et de proximité.

Plusieurs situations démontrent la pertinence d'un travail éducatif sur le budget ou des actions autour de l'insertion sociale.

En règle générale, le C.C.A.S se positionne en termes d'aide alimentaire, même si les demandes sont formulées autour de la prise en charge d'une facture (facture d'énergie notamment).

Le montant des aides alimentaires et financières allouées aux administrés en 2025 s'élève à 3 500.00€. Toutes les demandes d'aides ont été suivies d'un avis favorable.

Les motifs des rejets sont expliqués par : une situation connue différente de celle exposée dans la demande d'aide, situation budgétaire nécessitant des choix sur les priorités sans remobilisation de la famille suite à nos observations, absence de réponses aux questionnements.

Année	Nombre de Familles	Montant
2024	20	2 972.00 €
2025	24	3 500.00 €

Le référencement du C.C.A.S. sur la plateforme de l'inclusion, avec lecture des emplois d'insertion, est toujours d'actualité. Cet outil est mobilisé selon les situations rencontrées.

Le montant porté sur le budget primitif concerne l'achat de chèque alimentaire auprès de la société UP Service. A la ligne « Autres secours », une participation financière au déplacement dans le cadre d'une poursuite d'études a été accordé à hauteur de 150.00€.

La variation du budget alloué à cette dépense entre 2025 et 2024 est de +17.75%

2 _ Soutien financier aux organismes

En 2025, le C.C.A.S. a accordé 1 039.28€ de subventions de fonctionnement aux associations et organismes suivants :

Années	Associations	Montant alloué	Montant total
2024	S.O.S AMITIE CROIX ROUGE FRANCAISE C.L.C.V. SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS ASSOCIATION E.L.A.	200.00€ (2023) +100.00€(2024) 100.00 € 455.15 € 100.00 € 100.00 €	1 055.15 €
2025	RESTAURANTS ET RELAIS DU COEUR LA PEDIATRIE ENCHANTEE SOS AMITIE CROIX ROUGE FRANCAISE C.L.C.V.	100.00 € 100.00 € 100.00 € 100.00 € 639.28 €	1 039.28 €

Depuis 2024, dans le but d'harmoniser les décisions prises en Conseil d'Administration, les demandes de subvention sont étudiées au cours du dernier trimestre de l'année en cours.

Depuis 2025, les critères de priorité retenus par l'assemblée sont définis ainsi :

- Soutien alimentaire et aux besoins essentiels des habitants de la ville,
- Impact de l'objet de l'association au bénéfice des habitants de la ville,
- Considération du soutien déjà déployé par la ville ou le C.C.A.S au bénéfice de l'association (mise à disposition de locaux, de matériel, de photocopies, de moyens humains, etc.).

A cette somme s'ajoute, en 2025, le reversement du bénéfice d'« Octobre Rose 2024 », soit 2 972.76€ au profit de la Ligue Contre le Cancer. (Détails dans la partie actions en faveur de la santé).

Le budget primitif de 2026 présentera le montant du reversement au titre d'octobre rose 2025, soit 4.029.35€

3 _ Différentes actions sans incidence sur le budget

Les éléments en lien avec ces actions sont portés sur le document dénommé « bilan des actions 2025 »

➤ Les différentes collectes

- Collecte de denrées alimentaires et produits d'hygiène au profit des Restos du cœur,
- Collecte de jouets,
- Boîtes douceurs,

*Les multiples collectes ont animé la fin d'année et encouragé la solidarité des habitants.
Nombre d'entre eux se sont montrés touchés par ces actions et fiers d'y participer.*

➤ Opération Père Noël

- Mes informations de connexion : rédaction d'un document dans le cadre de la fracture numérique
- Elaboration d'une équipe citoyenne au profit des seniors isolés

LES ACTIONS VERS LA JEUNESSE

1 _ Arbre des naissances

Cette action, portée en partenariat avec Madame DOSSMANN, adjointe au Maire en compétence du développement durable et du cadre de vie a été renouvelée en 2025 concernant « l'arbre des naissances – génération 2024 ». Par ailleurs, la cérémonie annuelle a été étoffée par « l'arbre de la décennie – génération 2015/2024 ».

Années	Coût porté par le C.C.A.S - Fonctionnement	Coût porté par le C.C.A.S - Investissement
2024	1.054.58€	
2025	1 375.58 €	Arbre de la décennie 545.60 €

La charge liée à cette action est majorée du fait de l'organisation exceptionnelle de l'arbre de la décennie et du coût de l'inflation.

2 _ Opération « Coup de Pousse »

Pour cette année 2025, 113 jeunes nés de 2006 à 2011 ont bénéficié du dispositif « Coup de Pousse » pour leurs projets.

Le premier motif de demande reste le pack mobilité-conduite (94 jeunes concernés), puis le pack études formations (11 jeunes) pour l'achat principalement d'équipement informatique ou de formations.

	Montant	Nombre de bénéficiaires
Pack Mobilité Conduite	29 700,00€	94
Pack Etudes Formations	4 559.90€	11
Pack Culture et Sport	683.00€	5
Logement et aménagement	500.00€	3
TOTAL 2025	35 442.90€	113

A noter : un dossier reste à l'état d'engagement au titre de l'année 2025 du fait de l'absence de facture adressée au C.C.A.S. avant la clôture de l'exercice (300.00 €). Par ailleurs, suite à une erreur d'écriture, l'article 65111 alimenté à hauteur de 104.90€ correspond à un dossier Coup de Pousse intégré dans l'état présenté.

En comparaison à l'année 2024, le nombre de dossier et la dépense globale sont en augmentation notables. En 2024, 72 dossiers ont été déposés pour 23 533.31 €, ce qui représente +50 %.

Cette expansion est certainement en lien avec la volonté de communiquer davantage sur ce dispositif par la présence d'un encart avec les photos des jeunes dans chaque bulletin municipal.

Depuis plusieurs années, seul un pourcentage du budget calculé au prorata du nombre de jeunes potentiellement bénéficiaires est prévu. Cette prévision s'est toujours montrée suffisante.

3 _ Aides financières en faveur des jeunes

Le C.C.A.S. peut soutenir financièrement les séjours en colonie de vacances, au Centre de Loisirs Sans Hébergement de Marange-Silvange, en classes de découverte, ainsi que les stages sportifs ou culturels, selon les quotients familiaux.

En 2025, le soutien aux enfants partant en classes de découvertes se présente ainsi :

Années	Ecoles	Montant participation du C.C.A.S.	Nombre d'enfants
2024	Ecole Elémentaire La Rousse	540.00€	8 enfants sur 40 élèves
	Ecole Elémentaire Félix Midy	750.00€	10 enfants sur 54 élèves
2025	Ecole Elémentaire La Rousse	425.00 €	6 enfants sur 28 élèves
	Ecole Elémentaire Félix Midy	800.00 €	12 enfants sur 39 élèves

Les sommes respectives de 425.00€ et 800.00€ ont été versées à VTF Vacances.

4_ Boum des Jeunes – Boum Halloween : vendredi 27 juin 2025

Les éléments en lien avec ces actions sont portés sur le document dénommé « bilan des actions 2025 »

L'organisation de la Boum des Jeunes a engendré une dépense de 1 545.22€.

La Boum d'Halloween n'a pas généré de dépenses en 2025, le stock de nappage et verres en carton était suffisant. Par ailleurs, la collation est apportée par les parents.

5_ Différentes actions sans incidence sur le budget

- Le projet « les jeunes les'arts » qui n'a pas rencontré le succès escompté,
- Partenariat avec la C.C.P.O.M sur le thème de la parentalité

LES ACTIONS MENÉES DANS LE CADRE DE LA SANTE

Les éléments en lien avec ces actions sont portés sur le document dénommé « bilan des actions 2025 ».
Par volonté de synthèse, ne seront reportés dans cette section que les éléments budgétaires par action.

Octobre Rose : Au regard de l'ampleur de cette action et de son succès, la somme de 4.029.35€ sera prochainement remise à La Ligue contre le Cancer.

Une rose, un espoir : Un présent pour le 20^{ème} anniversaire de la section locale Une rose, Un espoir a été offert : 217.31€.

Septembre en Or : Le delta entre les Dépenses et la revente d'objets au profit de l'AREMIG laisse un coût à charge de 175.74€

Sensibilisation sur le thème de la fibromyalgie : dépense d'investissement de 102.00€.

Formation Premiers Secours Citoyen_: Conformément à la délibération 12-2025, la participation de 15.00€ du C.C.A.S. a été mobilisée pour une personne inscrite.

Actions en lien avec la santé sans incidence budgétaire

- Partenariat au profit du deuil périnatal
- Partenariat avec l'association French Garrison 501 au profit des enfants hospitalisés
- Participation à l'opération Brioches de l'Amitié
- Tenue du Registre des personnes vulnérables sur inscription
- Organisation d'un îlot de fraîcheur lors des périodes de canicule
- Projet de création d'une Maison-ligue en lien avec la Ligue contre le Cancer – recherche de bénévoles

LES ACTIONS LOGEMENT

Moselis, Vivest, Batigère et Présence Habitat sont les bailleurs publics présents sur le territoire.

Dans de nombreuses situations, madame Virginie FOURNIER, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du Logement et de l'activité économique, également Vice-Présidente du C.C.A.S., noue des relations partenariales avec les bailleurs publics, que ce soit dans le cadre d'une demande d'accès au logement ou de difficultés diverses (demande d'intervention pour des travaux, savoir habiter, ou difficultés budgétaires). Elle représente la commune en Commission d'Attribution Logement (CAL).

Commissions d'attribution logement MOSELIS

16 commissions se sont tenues avec toujours au minimum 2 logements proposés sur le parc de la commune étant diversifié du T2 au T5.

Commissions d'attribution logement BATIGERE

8 commissions se sont tenues avec entre 1 à 2 logements proposés, peu de pavillons et plus de T3 / T4 en appartement.

Commissions d'attribution logement VIVEST

27 commissions se sont tenues avec entre 1 et 3 logements proposés, quelques pavillons et du T2 au T4 en appartement.

En dehors des demandes de logement, certaines situations relevant des bailleurs ont nécessité l'intervention de la commune :

- 22 traitements en lien avec l'insalubrité du logement,
- 1 dossier de traitement du surendettement en lien avec CRESUS.
- 5 dossiers logement insalubre dans le parc privé, dossier transféré à ADIL avec passage de l'expert attendu,
- 123 accompagnements pour demande de logement,

AUTRES ACTIONS DU C.C.A.S.

La veille sociale

La veille sociale a évolué par rapport à l'organisation des années passées. Les agents restent très attentifs aux situations repérées ou connues et répondent à toute sollicitation. En cas de besoin, une intervention y compris à domicile est programmée. Pour autant, pour certaines situations, le repérage est identifié tout en orientant la personne ou la famille vers d'autres institutions en compétence d'accompagnement ou d'évaluation plus fine (assistants sociaux CMS CD57, cellule APA CD 57, réseau MAÏA, réseau de santé de Metz arrondissement, hôpital, médecin traitant, DAC57 , etc.).

Le partenariat avec ces institutions a été développé et plusieurs situations ont été portées à leur vigilance.

L'organisation passée de la veille sociale amenait une forte responsabilité que les agents du C.C.A.S. ne peuvent porter seuls. De plus, les choix de certains ménages restent aussi de leur responsabilité. En effet, les recommandations proposées par les agents ne rencontrent pas toujours l'adhésion des ménages, libres de leur choix. Néanmoins, cette décision peut quelque fois nuire à la bonne évolution de la situation. De plus, la réduction d'ETP du C.C.A.S. amène des contraintes organisationnelles limitantes.

Les situations repérées concernent majoritairement des personnes âgées de plus de 70 ans rencontrant des problématiques différentes. Leur isolement est souvent le déclencheur de la veille sociale par les services du C.C.A.S.

L'année 2025 a de nouveau été marquée par des changements en matière de ressources humaines comme évoqué précédemment.

Plusieurs actions envisagées, n'ont pas rencontré le succès espéré.

RÉSULTATS 2025 et ORIENTATIONS 2026

I _ Résultats 2025

a) Section de fonctionnement

	Dépenses	
	Prévisionnel	Réalisé
011 – Charges à caractère général	49 018.61 €	49 018.61 €
012 – Charges de personnel	110 00000 €	100 840.94 €
65 – Autres charges de gestion courante (aides et secours d'urgence)	54 972.76	46 313.94€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	33 902.10 €	33 901.44€
TOTAL DÉPENSES	247 893.47 €	230 074.93 €

Les charges à caractère général sont en augmentation, notamment en raison des dépenses en lien avec le repas des seniors, le dispositif « Coup de Pousse » et les opérations d'ordre.

Le chapitre 65 retrace les jeux d'écritures entre les crédits de paiements prévus dans le cadre des autorisations d'engagement du dispositif « Coup de Pousse » et les dépenses réelles de l'année.

Pour rappel, les dotations aux amortissement intégrées au budget annexe, clôturé en décembre 2021, n'ont pas été répercutées au budget général. Les annuités de 2022 et de 2023 (21 363,92€) ont été portées au budget primitif 2024, et devaient être rattrapées en plus des dotations de l'année (14 938,18€). Le Compte administratif démontre la concrétisation des écritures d'ordre prévues.

	Recettes	
	Prévisionnel	Réalisé
002 – Excédent de fonctionnement reporté de 2024	77 593.47 €	77 593.47 €
70 – Produits des services, du domaine et ventes	4 000.00€	4 988.25 €
74 – Dotations et subventions	159 800,00 €	1 586.58 €
75 – Autres produits de gestion courante	6 500,00 €	166 926.45 €
77 - Produits exceptionnels		1 092.00€
TOTAL RECETTES	247 893.47€	252 186.75€

La subvention communale pour l'année 2025 s'est élevée à 158 500€ ; elle a été affectée au compte 75 en 2025.

Les recettes afférentes à la régie du baladeur ont augmenté.

L'excédent de fonctionnement reporté des années antérieures comprend l'intégration du budget annexe du Portage effectué en juin 2023.

Pour l'exercice 2025, en section de fonctionnement, le delta des dépenses entre le prévisionnel et le réalisé s'élève à – 17 818.54€. Celui des recettes s'élève à + 4 293.28€.

L'exercice 2025 démontre un résultat positif de 22 111.82€ incluant l'excédent reporté.

b) Section d'investissement

	Dépenses	
	Prévisionnel	Réalisé
2041412-Subvention d'équipement	58 500.00€	0.00€
2152-Installations de voirie	1 500.00€	1 056.00€
21611-Biens historiques, culturels et immobiliers	545.60€	545.60€
2183– Matériel de bureau et informatique	1 425.00€	1 425.00€
2188-Autres immobilisations corporelles	800,00 €	149.96€
TOTAL DÉPENSES chapitre 21 – immobilisations corporelles	62 770.60 €	3 176.56 €

	Recettes	
	Prévisionnel	Réalisé
001 – Excédent d'investissement reporté	70 585.09€	70 585.09€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	33 902.10€	33 001.44€
10 – Dotation, fonds divers et réserves (FCTVA)	5 102.44€	5 102.44€
TOTAL RECETTES	109 589.63€	108 688.97€

Le delta des dépenses entre le prévisionnel et le réalisé s'élève à - 59 594.04€. Concernant le delta entre les recettes prévisionnelles et celles réalisées, il s'élève à - 900.66€.

En investissement, l'exercice 2025 démontre un résultat excédentaire de 105 512.41€, considérant l'excédent reporté.

II _ Orientations 2026

En matière budgétaire, la maîtrise des dépenses de fonctionnement nécessitera d'organiser des points budgétaires plus régulièrement et de questionner les dépenses de toute nouvelle action envisagée.

Pour cette année 2026, plusieurs objectifs guideront les interventions du C.C.A.S. :

- **Maintenir et améliorer toutes les actions ayant rencontré un franc succès**
- **Réaliser l'Analyse des Besoins Sociaux des habitants de la ville,**
- **Rédiger le règlement intérieur de la domiciliation C.C.A.S,**
- **Réorganiser et parfaire l'ensemble des documents administratifs en lien avec le suivi des actions**
- **Poursuivre et renforcer la veille et l'aide sociale :**

La consolidation des partenariats existants avec le Département, les associations dédiées, le service Enfance-Jeunesse et la Police Municipale s'étoffe.

Selon les situations, la rencontre des demandeurs d'aide alimentaire se poursuivra. Le C.C.A.S. reste à l'écoute de nouvelles aides à envisager en fonction des situations rencontrées. Par exemple la prise en charge potentielle pour certains séniors de leur abonnement FILIEN afin d'éviter le renoncement à ce dispositif et la mise en danger par manque de finances ou la prise en charge de nuitées d'hôtel dans des situations d'urgence (logement inhabitable, départ contraint du domicile..).

Selon les besoins d'aide ou d'accompagnement, notamment envers les administrations, l'orientation vers les Maisons France Services devient efficiente, notamment depuis l'ouverture de la Maison France Services de

Marange-Silvange. La Communauté de Commune a initié un appel à bénévole concernant le besoin d'un écrivain public. Des ateliers numériques sont régulièrement programmés au sein de France Service.

Le C.C.A.S et le service à la population restent vigilants dès connaissance d'une situation qui nécessiterait une intervention sociale.

- **Rester attentif aux ménages en situation de précarité économique ou sociale**

Le C.C.A.S est le premier maillon administratif de solidarité et doit rester vigilant, réactif et proposant dans l'évaluation et la couverture des besoins essentiels de la population. L'accompagnement vers une évolution positive de la situation sera mobilisé.

En parallèle, les permanences délocalisées des assistants sociaux du Centre Moselle Solidarités ont repris en Mairie depuis décembre 2024. En 2025, 24 permanences ont pu être proposées.

Un séjour sénior est programmé en octobre 2026 en lien avec l'ANCV afin de permettre le départ en vacances des personnes retraitées disposant de faibles ressources.

En partenariat avec la Communauté de Commune, envisager un forum emploi ou Job dating,

- **Accroître les liens avec les habitants et entre les habitants :**

Maintenir toutes les actions existantes favorisant le lien social (goûters des séniors, colis de Noël, repas des anciens, ...). Nous tenterons par ailleurs de renforcer les actions apportant de l'animation du territoire et du bien vivre ensemble, telles les différentes collectes.

Proposer des actions intergénérationnelles diverses telles : Un ciné (seniors- ado), une dictée (écoles- club de lecture- seniors et personnes isolées), des rencontres entre les seniors de la ville et les assistantes maternelles en présence d'enfants, organiser des moments conviviaux autour d'espace de jeux, des espaces jeux de société (jeunes- seniors- personnes isolées),

Mobiliser les bénévoles seniors pour des actions en lien avec la citoyenneté ou le partage de savoirs,

Relancer l'action « et si on mangeait ensemble », « et si on partageait un moment ensemble »,

- **Soutenir l'avancée en âge : les seniors et les personnes porteuses de handicap**

- Organiser un atelier « Bien Vieillir » et d'un atelier « Equilibre- prévention des chutes » en lien avec la CARSAT. De même, une demande d'atelier « Mémoire » est en cours d'étude.
- En partenariat avec Mosel 'liens, dispositif chapeauté par l' A.D.M.R., un appel à bénévoles est lancé en vue d'organiser une « équipe citoyenne » au profit des seniors isolés.
- Engager un partenariat avec Orne Restauration-Gandrange, prestataire des cantines municipales pour organiser un portage de repas en direct.
- Soutenir les bénévoles du Café Part'Agé en proposant des journées d'information.
- Développer la communication de l'ouverture des Café Part'Agés » au profit des personnes en situation de handicap, dans la mesure de leur autonomie et des personnes souffrant d'isolement.
- Créer un Guide Senior pour recenser les informations les concernant,

- **Soutenir les personnes confrontées par le deuil,**

- **Soutenir la jeunesse :**

- Poursuivre le dispositif « Coup de Pousse » pour lequel une communication plus importante a été développée. Un règlement intérieur sera proposé pour communiquer sur le cadre posé. Par ailleurs, il est envisagé d'engager les jeunes concernés dans une démarche d'action de citoyenneté en parallèle.
- Développer la collaboration avec le service Enfance-Jeunesse, les Conseillers Municipaux Jeunes ou jeunes du village d'enfants SOS. De nombreux jeunes portent un intérêt majeur sur les actions portées par le C.C.A.S. et y participent.
- Mettre en avant les jeunes en s'appuyant sur leurs passions, leurs hobbies.

Conclusion

Le présent rapport d'orientation budgétaire retrace essentiellement les actions du C.C.A.S. ayant une répercussion sur le budget, que ce soit en dépenses ou en recettes.

Toutes ces actions valorisées nécessitent une dynamique humaine diversifiée tant au niveau de leur élaboration et leur mise en œuvre, qu'en terme de présence physique lors des actions menées. Les membres du Conseil d'Administration, les bénévoles, les associations, et les organisations partenaires sont régulièrement sollicités.

Nous les remercions vivement pour leur implication et leur investissement, sans eux de nombreuses actions ne seraient réalisables.

L'année 2026 marquera le renouvellement du Conseil d'Administration du C.C.A.S. à l'issue des élections municipales.

Au cours de cette année, le C.C.A.S. poursuivra ses actions auprès de l'ensemble de la population, familles, personnes isolées, personnes âgées ou en situation de handicap dans de nombreuses démarches non évoquées dans ce rapport d'orientations budgétaires. Une vigilance particulière sera portée sur la précarisation socio-économique de certains ménages, les effets de l'isolement de certaines personnes.

La finalité de l'ensemble des missions du C.C.A.S. est guidée par le mieux vivre ensemble.